**Note de couverture : présentation de l’organigramme du SCN du Musée d’Archéologie nationale-Domaine national de Saint-Germain en Laye**

Un service à compétence nationale comprenant près de cent agents, composé d’un Musée national parmi les plus anciens et les plus prestigieux, et d’un Domaine national ouvert au public de plus de quarante hectares, est appelé à se doter d’un outil d’organisation des missions et des activités de ses personnels mettant en évidence les liens hiérarchiques, les relations transversales et les équilibres d’ensemble entre services. Ces derniers travaillent à la conservation des patrimoines et de leur transmission aux publics les plus larges, en application de la « Loi Musées » et les missions fixées par le ministère de la Culture et de la Communication.

Créé en décembre 2009, le SCN devait se doter de cet instrument des relations sociales au travail. Depuis le printemps 2015, à la suite de l’Inspection des Patrimoines, la direction a mis en place une large concertation associant les organisations représentatives du personnel et les métiers représentés dans le cadre de groupes de travail.

Il est désormais temps de passer à la mise en œuvre et de proposer une organisation traduisant la cohérence du projet d’établissement, la diversité des missions et des métiers mais aussi les relations verticales et transversales définissant fonctionnement quotidien du Musée d’archéologie nationale et du Domaine national de Saint-Germain-en-Laye.

L’équipe de direction du Musée d’archéologie nationale-Domaine national de Saint-Germain-en-Laye est composée, outre le chef d’établissement, du Secrétaire général, de l’adjoint au directeur chargé de la politique scientifique, du responsable des missions Développement culturel, communication et numérique

L’organigramme présenté au CHSCT d’établissement conforte le rôle stratégique des missions du Chef d’établissement. Celui-ci définit la politique générale du Musée et du Domaine national, la politique de relations institutionnelles – notamment avec les acteurs territoriaux et les partenaires internationaux – la politique des publics, les actions en matière de communication et de développement des ressources propres (mécénat), en même temps que d’attractivité du site à travers une politique dynamique de manifestations et d’expositions. Il a autorité sur le Service des missions transversales du SCN en charge des Publics, du développement culturel, de la communication et du numérique qui lui est rattaché. Il assure par ailleurs une mission de valorisation scientifique du patrimoine monumental (Château) et paysager (Domaine national) dont il a la responsabilité et dont la conservation est assurée par les services compétents de l’Etat. En relation avec les services de la Direction générale des Patrimoines, le développement d’une stratégie numérique ambitieuse - qui concerne les collections du Musée mais aussi le patrimoine bâti, celui des jardins, leur histoire et leurs transformations - constitue une priorité affirmée dans ses missions.

S’inspirant des dispositions de la « Loi Musées », l’organigramme présenté traduit les équilibres entre les missions et les métiers au sein du SCN à travers la mise en place d’un Pôle des collections placé sous la responsabilité d’un adjoint au directeur chargé de la politique scientifique, responsable des missions de conservation, de récolement, d’étude et de restauration des collections du MAN. Le service des ressources documentaires – la documentation (plans, relevés, archives, photographies) étant étroitement liée à l’histoire et à l’entrée des séries et objets archéologiques au Musée – rattaché à ce pôle et placé sous la responsabilité d’un conservateur du Patrimoine, verra ses missions précisées et renforcées, notamment en matière de tri, d’inventaire, de conservation préventive et de numérisation des fonds.

Par ailleurs, le secrétariat général rassemble les services d’accueil et de surveillance, les services supports et les services techniques. Sa mission auprès du Chef d’établissement traduit l’importance du patrimoine monumental et paysager de l’établissement dans un contexte de grands travaux, engagé depuis 2013, dont il assure le suivi en relation avec la tutelle, l’OPPIC et l’ACMH. Il coordonne les actions de l’établissement en matière de sûreté, de sécurité et travaille en relation étroite avec les opérateurs et les services de l’Etat sur les enjeux de domanialité, stratégiques pour l’avenir de l’établissement.

Dans les missions de valorisation et de médiation auprès de tous les publics des collections du Musée d’archéologie nationale (MAN), l’ensemble des services concernés doivent soumettre projets et programmations à l’équipe de direction - et notamment à l’adjoint au directeur responsable de la politique scientifique - seule à même d’arbitrer ou décider ce qui engage le Musée, sous le contrôle des autorités de tutelle.

Cette organisation des services et des missions du personnel entend répondre aux défis du présent et porter une ambition pour l’avenir. Engagé dans la définition de son PSC – alors même que le dernier date de 1991 – le MAN entend inscrire son action dans la fidélité à sa tradition scientifique et à son histoire. L’établissement porte également une ambition plus large pour le Château – objet d’une importante campagne de restauration depuis 2013 – et le Domaine national de Saint-Germain en Laye, site patrimonial de premier ordre à l’échelle nationale, à la faveur d’un projet d’établissement et d’un schéma directeur dont le Directeur entend être le porteur et le garant.